



## CLASSER VOTRE HÔTEL OU HÔTEL- RESTAURANT

Bien que facultatif, le classement a un impact certain sur la clientèle française comme étrangère. La CCI vous accompagne pour maîtriser les démarches à entreprendre pour pouvoir obtenir ce gage de qualité sur la façade de votre établissement touristique.



VOS

ATTENTES

- Vous souhaitez mettre à niveau votre établissement ou valoriser sa qualité auprès des clientèles, en préparant ou en sollicitant son classement de 1\* à 5\*
- Favoriser son référencement et sa commercialisation par vos partenaires commerciaux et promotionnels
- Intégrer dans votre hôtel les normes du nouveau référentiel entré en vigueur le 1er avril 2016 (suite à l'arrêté du 27 janvier 2016)...pour conserver vos étoiles
- Etre renseigné sur les démarches à entreprendre pour être classé
- Etre conseillé sur le classement adéquat



NOTRE  
RÉPONSE

- Un rendez-vous avec votre conseillère d'entreprise CCI spécialisée CHR-Tourisme : Présentation de la procédure de classement.
- Sur site, audit à blanc et évaluation du niveau de conformité de l'établissement en fonction du classement envisagé.
- Rédaction d'un rapport présentant les écarts observés et des préconisations fondées sur les normes officielles.
- Mise à disposition d'outils personnalisables en vue de la visite de contrôle.
- Information sur les aides à l'investissement existantes si des travaux sont envisagés.



LES +

- L'assistance d'un conseiller CCI pour vous aider dans cette démarche
- La maîtrise interne et le renforcement de votre qualité de services
- Le classement, un outil de positionnement, de soutien à votre communication, à votre différenciation




PUBLIC  
CONCERNÉ

- Hôtels & Hôtel-Restaurants indépendants.



## INFORMATIONS PRATIQUES

- Participation de l'entreprise: 150 € HT
- Coût d'audit client mystère à la charge de l'exploitant
- Marque valable 5 ans
- Bon de commande à télécharger  [Classement des Hôtels & Hôtels-Restaurants \(.pdf - 750.44 Ko\)](#)

## VOTRE CONTACT



### **Bénédicte Vivien**

Experte Tourisme

conseil aux établissements touristiques



---

CCI Ille-et-Vilaine - 2 Avenue de la Préfecture - 35000 Rennes - 02 99 33 66 66